

Ville de Marseille - Mairie de Marseille

DGAVDE-DPE-SRPDPE (40304)

**Cahier des Clauses Techniques Particulières
(C.C.T.P.)**

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'une conférence territoriale pour l'emploi

Numéro de la consultation : 2021_40303_0010

Procédure de passation : Procédure adaptée

SOMMAIRE

Préambule.....	page 3
Article 1 – Contexte de la mission.....	page 3
Article 2 – Contenu de la mission.....	page 4
Article 3 – Territoire d’intervention.....	page 6
Article 4 – Gouvernance et cadre de la mission.....	page 6
Article 5 – Présences du prestataire	page 6

PRÉAMBULE

Les candidats sont informés que l'Administration a fait le choix d'une publication au BOAMP en raison de l'objet du marché.

Pour autant, à titre indicatif, la présente consultation est basée sur une valeur estimée inférieure à 40.000 Euros HT.

ARTICLE 1 – CONTEXTE DE LA MISSION

L'emploi est une préoccupation de la Ville de Marseille. Le contexte économique ou sanitaire, qu'il soit local ou national, amène la Ville de Marseille à trouver des pistes d'amélioration pour faciliter les démarches du public demandeur d'emploi.

Les derniers chiffres montrent que l'augmentation du taux de chômage des Marseillais (+ 2,7 %) est toujours supérieure à celle enregistrée dans le département des Bouches-du-Rhône (+ 2,3 %), dans la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 2,5 %) et sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence (+ 2,5 %), toutes catégories confondues. Sur les 99 767 demandeurs d'emplois, le nombre de femmes a augmenté de 2,5 %, celui des - de 25 ans de 4,5 %, celui des + de 50 ans de 3,6 % et celui des chômeurs de longue durée (+ d'un an) de 11,5 %.

Contexte local : Marseille se caractérise par un nombre important d'acteurs en charge de l'insertion et de l'emploi. Si ce nombre d'acteurs traduit un besoin, il entraîne aussi une dispersion de moyens, des superpositions, un manque de lisibilité et une difficulté pour les demandeurs d'emploi de s'y retrouver.

Au niveau du contexte national, en lien également avec le plan de relance de l'Union européenne et les évolutions prévues du Fonds Social Européen, des dispositifs ou programmes nouveaux viennent offrir des possibilités de financement et d'actions sur le territoire sur les sujets de l'insertion et l'emploi. Avec les nombreux appels à projets lancés par l'État, les 17 Plans d'Investissement dans les Compétences et Pactes Régionaux d'Investissement dans les Compétences dans les Quartiers Prioritaires de la Ville, le plan "1 jeune 1 solution", de nouveaux acteurs sont arrivés sur le territoire de Marseille.

Enfin, concernant le contexte lié à la crise sanitaire, la situation sociale de Marseille s'est encore dégradée, accroissant les inégalités et les situations d'exclusion sociale et professionnelle. L'impact sur la situation économique a réduit les perspectives de recrutement dans nombre de secteurs. Néanmoins, des métiers en tension bénéficient désormais d'une image nouvelle. Cela peut permettre d'envisager de meilleures possibilités de recrutement, notamment pour des profils peu ou pas qualifiés.

Les acteurs de l'insertion et de l'emploi sont porteurs chacun d'un diagnostic de la situation de l'emploi et poursuivent le même but. Convaincue qu'il existe une initiative à mener pour faire naître de nouvelles synergies entre eux, la nouvelle équipe municipale souhaite organiser dans un esprit fédérateur une Conférence Territoriale pour l'Emploi afin d'apporter sa pierre à l'édifice dans la construction de cet objectif commun : permettre aux Marseillaises et aux Marseillais d'accéder à l'emploi et aux entreprises du territoire de recruter.

Cette conférence annuelle entend proposer un cadre de rencontres et de discussions avec les objectifs suivants :

- permettre aux acteurs du territoire de mieux se connaître et d'identifier leurs actions visant à l'amélioration de la fluidité de l'accès à l'emploi local,

- faire émerger des initiatives locales innovantes dans une approche participative et cohérente dans le domaine de l'accès à l'emploi.

Pour les acteurs qui s'inscriront dans cette démarche de mutualisation et d'amélioration des pratiques professionnelles, la Ville de Marseille pourra symboliquement proposer une labellisation des projets qui viendront en soutien de sa politique en matière d'emploi. Cette étape sera organisée par la Ville de Marseille ultérieurement.

L'organisation et l'animation de la Conférence Territoriale pour l'Emploi seront réalisées par la Ville de Marseille. Pour ce qui est de sa mise en œuvre, la Ville souhaite faire appel à un prestataire pour accompagner les services municipaux. Les différentes phases de la mission du prestataire sont détaillées dans le chapitre qui suit.

ARTICLE 2 – CONTENU DE LA MISSION

Le contenu de la mission se décompose en plusieurs phases à l'issue desquelles des livrables seront attendus.

Phase 1 : Identification

- Identification exhaustive des acteurs de l'emploi et de l'insertion à Marseille,
- Ensuite sélection de 30 acteurs qui deviendront les parties prenantes de l'étude. Les acteurs auront notamment été sélectionnés sur des critères de filières à fort potentiel de recrutements. Ces parties prenantes feront l'objet d'une consultation individuelle qui est détaillée dans la phase 3.

La liste des parties prenantes retenues sera validée par la Ville de Marseille.

Il est à noter que l'équipe affectée par le prestataire à cette mission ne devra avoir aucun lien d'intérêt ou de gouvernance avec les parties prenantes retenues : à formaliser par une attestation (voir ci-dessous).

La Maison de l'Emploi de Marseille (MDEM) sera l'outil de référence pour le prestataire. L'identification exhaustive des acteurs s'effectuera sur la base d'une cartographie existante à la MDEM qui pourra être complétée par l'équipe de consultants.

A l'issue de cette phase, le prestataire devra produire deux livrables :

- La liste exhaustive des acteurs de l'insertion et de l'emploi à Marseille avec leurs contacts (nom d'un contact, mail, numéro de téléphone).
- La liste des parties prenantes avec leurs contacts (nom d'un contact, mail, numéro de téléphone) et une attestation sur l'honneur indiquant que l'équipe du prestataire n'a aucun lien avec l'une d'entre elles.

Phase 2 : Élaboration d'un guide des entretiens

Le prestataire proposera à la Ville de Marseille un guide des entretiens sur lesquels seront basées les consultations à mener. Les entretiens confidentiels seront semi-directifs et qualitatifs. Ce guide

comportera deux parties. Une première partie introductive avec des éléments de langage qui traduiront les intentions de la Ville de Marseille en insistant sur la confidentialité et le rendu des propos qui ne sera pas nominatif. Ces éléments de langage seront validés par la Ville de Marseille. Une seconde partie avec le questionnaire exhaustif mais simple, qui poursuivra deux objectifs :

- Réaliser l'analyse des parties prenantes,
 - Recueillir leurs réactions (soutien, idées, suggestions, freins, oppositions),
- tels que détaillés à la phase 4.

A l'issue de cette phase, le prestataire produira le guide des entretiens.

Le prestataire s'appuiera sur la MDEM pour les phases 1 et 2.

Phase 3 : Consultations

Pour permettre au candidat de calibrer cette phase, le nombre retenu de consultations à mener s'élèvera à 30. Cette phase se déroulera en deux parties : une première partie en phase test, puis une seconde. La phase test consistera à la consultation de 5 premiers acteurs parties prenantes. A l'issue de cette phase test, le prestataire réalisera une évaluation pour vérifier si le guide des entretiens permettra de fournir les analyses attendues et pour affiner les questions en cas de besoin. Cette évaluation sera soumise à la Ville de Marseille.

Pour la bonne réussite de ces consultations, il est essentiel pour le prestataire de se placer sur le terrain de la problématique du public bénéficiaire (les Marseillaises et les Marseillais), et non pas sur une problématique de structure. Toute implication avec les acteurs interrogés sera à exclure car contre-productive dans la durée de l'entretien qui se doit d'être objectif.

Phase 4 : Analyses, synthèse et plan d'actions

Le prestataire devra produire l'analyse des réactions des acteurs interrogés et rendre compte à la Ville de Marseille de son analyse des parties prenantes permettant de les situer par rapport à la politique de changement qu'elle entend mener. Cette analyse fera précisément apparaître les différents degrés d'intérêt et d'implication à cette nouvelle démarche proposée : les attentistes, les sceptiques, les opposants, les adhérents ou les acteurs moteurs du changement.

Le prestataire fera également un reporting de l'analyse et la synthèse des entretiens des acteurs à l'aide de l'outil qu'il jugera le plus adapté, type SWOT ou autre. L'analyse devra fournir également des préconisations pour plus de lisibilité sur les dispositifs au bénéfice des Marseillaises et des Marseillais et des propositions.

Compte tenu de l'analyse des entretiens réalisés, le prestataire élaborera un plan d'actions détaillé et séquencé qui sera proposé à la Ville de Marseille. Ce plan d'actions permettra à la Ville de Marseille d'élaborer sa stratégie qui sera présentée aux acteurs invités lors de la Conférence Territoriale pour l'Emploi.

A l'issue de cette phase 4, le prestataire devra produire un rapport incluant l'analyse des parties prenantes, l'analyse et la synthèse des entretiens, un plan d'actions détaillé et séquencé avec des préconisations ainsi que 4 ou 5 propositions d'innovation en matière de projet d'insertion et d'emploi. Ces éléments seront présentés lors de la Conférence Territoriale pour l'Emploi.

Phase 5 : la Conférence Territoriale pour l'Emploi

La Conférence sera organisée et animée par la Ville de Marseille en présence du prestataire qui restituera son analyse.

Synthèse des différentes phases, attendus, durée

- Phase 1 : Identification de tous les acteurs.
Sélection des 30 parties prenantes sur les filières à fort recrutements.
Durée 15 jours à compter de la date de notification.
- Phase 2 : Élaboration du guide des entretiens avec les éléments de langage et questionnaire.
Durée 15 jours après validation de la phase précédente.
- Phase 3 : Sur la base du guide des entretiens, phase test au bout des 5 premiers entretiens et retour Ville de Marseille.
Rencontre des 25 autres acteurs sur la base du guide des entretiens éventuellement remanié
Durée 3 mois après validation de la phase précédente.
- Phase 4 : Analyse des parties prenantes
Reporting : analyse et synthèse des entretiens
Propositions d'innovation en matière de projet d'insertion et d'emploi
Élaboration d'un plan d'actions séquencé.
Durée 1 mois après validation de la phase précédente.
- Phase 5 : La Conférence Territoriale pour l'Emploi se tiendra en présentiel, si les mesures sanitaires le permettent, à une date non fixée à ce jour mais située dans la durée du marché. Le prestataire en sera informé en temps utile.

ARTICLE 3 – TERRITOIRE D'INTERVENTION

La mission se déroulera exclusivement sur la commune de Marseille.

ARTICLE 4 – GOUVERNANCE ET CADRE DE LA MISSION

La Gouvernance de cette mission sera constituée des élus de la Ville de Marseille : Laurent Lhardt et Eric Sémerdjian.

La mission sera pilotée techniquement par le Service Emploi de la Direction des Projets Économiques avec l'appui de la Maison de l'Emploi de Marseille.

ARTICLE 5 – PRÉSENCES DU PRESTATAIRE

* 5 réunions seront à prévoir à Marseille :

- Une réunion de travail se tiendra au démarrage de la mission,
- Une réunion à l'issue de la phase 1,
- Une réunion à l'issue de la phase 2,
- Une réunion durant la phase 3 à l'issue de la phase test.
- Une réunion à l'issue de la phase 4.

* Participation à la Conférence Territoriale pour l'Emploi.